

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 24 juin 2024

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Délibération n°1

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 6 mai 2024, l'avenant qui a pour objet le transfert du marché, relatif au lot n°1 Gros Œuvre – Démolitions dans le cadre des travaux de mise en accessibilité du foyer Foch, de l'entreprise GEMO CONSTRUCTIONS à l'entreprise SAS NEW MORE domiciliée au 260 rue Pierre et Marie Curie à 54710 LUDRES.

Les modalités du marché en cours restent inchangées ;

2.- accordé le 6 mai 2024, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 6 mai 2024 de 2 mètres superficiels dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N° TOMBES 215 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 164 euros ;

3.- accordé le 10 mai 2024, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 10 mai 2024 de 2 mètres superficiels dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N° TOMBES 216 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 67 euros ;

**4.-** accepté le 7 mai 2024, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « UNICEF ».

La commune a acquitté la somme de 200 euros correspondant au montant de la cotisation fixée pour l'année 2024;

**5.-** accepté le 14 mai 2024, le contrat proposé par la société PEGASE SECURITE qui a pour but d'assurer les interventions et les mesures conservatoires à adopter lors des déclenchements des alarmes de télésurveillance des bâtiments communaux à Essey-lès-Nancy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le contrat a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée ferme d'un an reconductible deux fois ;

**6-** accordé le 14 mai 2024, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 28 février 2024 de 2 mètres superficiels dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° T – 9 est accordée à titre de renouvellement de concession nouvelle moyennant la somme de 67 euros ;

**7.-** accepté le 23 mai 2024, l'offre de prix proposée par la société BSSI Conseils – SMART SOLUTIONS, sise 8 rue Albert Einstein – Parc Saint-Jacques 2 à 54320 Maxéville, pour la mission de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration d'un espace de vie sociale situé 4 rue de Mouzimpré à Essey-lès-Nancy.

L'étendue de la mission comprend les interventions suivantes :

L'avant-projet, le projet de la consultation des entreprises, l'analyse des offres des entreprises, le suivi de travaux et la réception de travaux.

La rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme de 15 400 euros HT.

La durée d'exécution du marché public est de 12 mois ;

**8.-** accepté le 23 mai 2024, l'avenant de régularisation pour l'année 2024 à la convention d'assurance « flotte automobile et risques annexes » proposé par la société GROUPAMA pour un montant de 613,01 euros TTC ;

**9.-** accordé le 28 mai 2024, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 18 mai 2024 de 2 mètres superficiels dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N° TOMBES 217 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 164 euros ;

**10.-** accepté le 3 juin 2024, le contrat de bail portant sur la location d'un appartement de type F3 sis 10 rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy à Madame et Monsieur J.

Le bail est établi à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et porte sur un appartement de type F3 d'une surface de 87 m<sup>2</sup> à Essey-lès-Nancy, pour lequel une durée de six années est fixée moyennant un loyer mensuel de 785,64 euros. Le loyer est révisable le 1<sup>er</sup> juin de chaque année.

Le preneur acquittera ses charges mensuellement sur la base de 45 euros. Un réajustement sera opéré chaque année en fonction des dépenses réellement effectuées ;

**11.-** accepté le 3 juin 2024, la convention d'occupation précaire et recevable d'un emplacement de parking situé au sous-sol de l'ensemble administratif sis place de la République proposée à Madame et Monsieur J.

Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 pour une durée d'une année renouvelable d'année en année par tacite reconduction dans la limite de trois années.

En contrepartie de l'occupation précaire et révocable de l'emplacement de parking, Madame et Monsieur J. verseront à la ville d'Essey-lès-Nancy une redevance annuelle de 556,20 euros, payable mensuellement auprès du Trésor Public.

Cette redevance sera révisée chaque année à la date anniversaire, en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers ;

**12.-** accepté le 7 juin 2024, l'offre de prix proposée par HISCOX, 38 avenue de l'Opéra 75002 PARIS, portant sur la souscription d'assurances multirisques pour les expositions pour les membres du groupement de commandes.

La durée du marché a été fixée à quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour la ville de Laxou et à quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour tous les autres membres.

Le montant annuel de la cotisation d'assurance s'élève à 1 200 euros TTC pour l'assurance multirisque pour les expositions, dont le détail à régler pour chaque collectivité est précisé ci-après :

COLLECTIVITES	HISCOX
1-VILLE D'ESSEY LES NANCY	200,00 €
4-VILLE DE FLEVILLE DEVANT NANCY	200,00 €
6-VILLE DE MALZEVILLE	200,00 €
8-VILLE DE LUDRES	200,00 €
10-VILLE DE LAXOU	200,00 €
14-VILLE DE SAINT-MAX	200,00 €
TOTAL EXPOSITIONS TEMPORAIRES	1 200,00 €

**13.-** accepté le 7 juin 2024, l'offre de prix proposée par GROUPAMA GRAND EST, 30 boulevard de Champagne, BP 97830, 21078 DIJON Cedex, portant sur la souscription d'assurances flotte automobile pour les membres du groupement de commande.

La durée du marché a été fixée à quatre ans et six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour la ville de Laxou et à quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour tous les autres membres du groupement.

Le montant annuel de la cotisation d'assurance s'élève à 76 324,35 euros TTC pour l'assurance flotte automobile, dont le détail à régler pour chaque collectivité est précisé ci-après :

COLLECTIVITES	GROUPAMA GRAND EST
1-VILLE D'ESSEY LES NANCY	12 544,18 €
4-VILLE DE FLEVILLE DEVANT NANCY	6 153,84 €
6-VILLE DE MALZEVILLE	5 123,46 €
8-VILLE DE LUDRES	14 058,45 €
9-CCAS DE LUDRES	1 180,56 €
10-VILLE DE LAXOU	12 327,88 €
11-CCAS DE LAXOU	1 188,94 €
12-VILLE DE PULNOY	6 488,10 €
14-VILLE DE SAINT-MAX	16 741,23 €
16-SI GESTION CRECHE FRIMOUSSE	427,71 €
TOTAL FLOTTE AUTOMOBILE	76 234,35 €

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 27 juin 2024.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Aïcha MENZRI**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 14 juin 2024
- Convocation distribuée le : 14 juin 2024
- Affichage de la liste des délibérations le : 28 juin 2024
- Affichage du procès-verbal le : 4 octobre 2024

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoints.
  
- M. BOURGUIGNON, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, Mme BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, Mme BARDOUL, Mme DEL MANCINO, Mme MALARY, Mme MENZRI, M. PERRI, Mme CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Nadine CADET à M. Jacky THOUVENIN
- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à M. Mallory KOENIG
- M. Jean-Louis KATZ à M. Christophe CHEVARDÉ

**ABSENT**

- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- Mme Aïcha MENZRI



**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Aïcha MENZRI**

**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**